

Epersy le 08 avril 2008

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 AVRIL 2008

Le conseil municipal de la commune d'Epersy s'est réuni ce lundi 07 avril 2008 à 20 heures à la mairie d'Epersy sous la présidence de Nicole Pellicioli, maire et a délibéré sur les points suivants :

- **désignation des Délégués aux divers regroupements et associations et membres des Commissions :**

SIVU DES IRES (gestion de l'école intercommunale d'Epersy/Mognard) :

- Nicole Pellicioli, déléguée titulaire,
- André Berthet, délégué titulaire,
- Christine Chatard, déléguée titulaire,
- Samuel Callens, délégué titulaire,
- Robin Lojkiewicz, délégué titulaire,
- Christophe Derippe, délégué suppléant,
- Gérard Léger, délégué suppléant,

SIAE DU SIERROZ (gestion de l'eau potable) :

- Nicole Pellicioli, déléguée titulaire,
- Jean Leblond, délégué titulaire,

Parc Naturel Régional du Massif des BAUGES :

- Michelle Messageot,
- Gérard Léger,

Correspondant « Défense » :

- Gérard Léger,

Association « Kronos » (recherches historiques du patrimoine) :

- Michelle Messageot,

Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.) :

- Nicole Pellicioli, Présidente,
- Sylvie Rolland,
- Michelle Messageot,
- Christine Chatard,

membres extra-municipaux :

- Louis Brunier,
- Sylviane Renaud,
- Mahdjouba Chegroune,
- Marcelle Burnaz,

- **PNR des Bauges, retrait des communes d'Allèves et Duingt :**

Le conseil municipal accepte le retrait de ces deux communes du syndicat mixte du Parc, ces communes n'ayant pas approuvé la nouvelle charte.

- **Commission communale des impôts directs :**

Le conseil municipal établit la liste de 24 contribuables à proposer à Monsieur le Directeur des Services fiscaux pour la désignation de six commissaires titulaires et six suppléants.

- **Indemnité du maire et des adjoints :**

Le conseil municipal fixe l'indemnité du maire au taux de 17% de l'indice 1015 et les indemnités des adjoints au taux de 6.6% de l'indice 1015 conformément au barème du 1^{er} mars 2008.

- **Taux d'imposition 2008 :**

Le conseil municipal vote les taux des quatre taxes directes locales, en augmentant de 2% le produit attendu par rapport à celui appliqué en 2007, soit :

- pour la taxe d'habitation : 12.50%
- pour la taxe foncier bâti : 27.98%
- pour la taxe foncier non bâti : 95.57%
- pour la taxe professionnelle : 11.87%

- **Tarif gîtes ruraux ; location au mois :**

Le conseil municipal décide d'appliquer une hausse de 2% sur le tarif à compter du 1^{er} septembre 2008. Le prix de location mensuel sera alors de 295€.

- **Décision modificative n°1 du budget primitif 2008 :**

Conformément aux règles budgétaires, le montant des dépenses imprévues ne doit pas excéder 7.5% des dépenses de fonctionnement. Afin de respecter cette règle, le conseil municipal décide de réduire les crédits affectés aux dépenses imprévues.

- **Déclassement de chemin :**

Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de déclassement de chemin formulée par monsieur René Miguet au lieu-dit « La Verdasse ».

- **Listing des redevances d'ordures ménagères :**

Le conseil municipal procède à la mise à jour de la liste des foyers soumis à la redevance des ordures ménagères.

- **Questions diverses :**

- Présentation, pour information aux nouveaux conseillers du budget 2008
- Consultation en cours pour la mise en place de rideaux dans la salle polyvalente
- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 05 mai à 20 heures.